

C'était bien là le plus beau couronnement possible de cette grande et honorable visite qui marque une page splendide dans l'histoire de Saint-Hyacinthe, et des souvenirs inoubliables au fond de tous les cœurs.

Après la réception, Mgr le Délégué bénit l'assistance, et est reconduit à l'évêché aux sons de la fanfare.

On avait illuminé sur tout le passage du Délégué, du palais épiscopal à l'Hôtel de Ville.

Les édifices publics, les maisons religieuses, un grand nombre de résidences privées présentaient le plus gai coup d'œil. Si nous n'osons faire aucune mention spéciale, c'est qu'un trop grand nombre de personnes auraient le droit d'être particulièrement félicitées.

CONFIRMATION

 l'occasion de la clôture de la mission générale de l'Avent dans la ville de Montréal, Mgr l'archevêque donnera la confirmation dimanche le 24, à 3.15 heures de l'après-midi, dans son église cathédrale.

Décret " Urbis et Orbis "

Relatif à l'année sainte

 A Sacrée Congrégation des Rites, par un décret en date du 13 novembre dernier, annonce que le Saint-Père a daigné accorder au monde catholique une faveur extraordinaire, à l'occasion du grand pardon de l'année jubilaire et du renouvellement du siècle.

Voici en quoi consiste cette faveur. Léon XIII permet que le jour du 31 décembre, tant cette année qui finit que l'année future, on puisse, dans toutes les églises et chapelles où se conserve la Sainte Eucharistie, célébrer la messe à minuit en présence du Très Saint-Sacrement exposé, et même y donner la communion aux fidèles.

Le document ajoute qu'on ne doit user de ce privilège qu'avec l'autorisation de l'ordinaire.

Cette autorisation, nous sommes averti que Mgr l'archevêque de Montréal la donne dans une circulaire, qui sera lue demain dans toutes les églises du diocèse.

Mais, comme la permission de biner n'est pas accordée par le décret, il ne pourra y avoir de messe durant la nuit du 31 décembre au 1 janvier dans les paroisses où il n'y a qu'un seul prêtre.

L'autorisation épiscopale, dont il est ici question, ne vaut que pour cette année. Elle sera sans doute renouvelée l'an prochain.

Mgr I
Polycarp
Société d'



gences att

Cette bu

La cong
de la cérén
veille de N
aux effets

La cérén
où un trôn
que pour l

Des trib
rars invité

La Sacré
en vertu d
du 31 déce
toutes les é
la messe de
nion, afin d
finissant et

C'est aus
tiplier les g
canonisation
de la Bienh
procédure e